



Simplifier la vie des entreprises

Conseil de la simplification pour les entreprises

Simplifier : un programme majeur du quinquennat

Le choc de simplification a été annoncé par le président de la République :

« Quel est l'enjeu de la simplification ? [...].

C'est **un enjeu financier** pour les entreprises comme pour l'Etat.

C'est un **enjeu de compétitivité** puisque des pays qui nous sont proches ont déjà engagé, et depuis longtemps, ce processus.

C'est également **un enjeu humain** parce que cela améliore les conditions de travail dans les entreprises et dans les administrations.

C'est enfin **un enjeu de croissance** [...]. Si on réalise plus tôt et plus vite ce que l'on a prévu d'engager, on produit plus de croissance. Si on réduit les délais, on augmente la capacité de faire tout de suite, ce qu'on avait été contraint de reporter.

Gagner du temps, c'est gagner de la croissance ».



Simplifier pour améliorer la compétitivité des entreprises dans le respect des garanties collectives

Faciliter le fonctionnement quotidien des entreprises

Bâtir une relation de confiance entre l'administration et les entreprises

Supprimer les normes inefficaces et inutilement coûteuses

Stabiliser l'environnement juridique des entreprises

Le Conseil de la simplification pour les entreprises

Afin d'accélérer la mise en œuvre du programme et de garantir qu'il soit tourné vers les besoins des entreprises, le Conseil de la simplification pour les entreprises a été installé en janvier 2014.

Conseil de la simplification pour la vie des entreprises



Françoise Holder, chef d'entreprise et co-présidente du Conseil de la simplification



Laurent Grandguillaume, député et co-président du Conseil de la simplification

5 Elus

- Nicole Bricq, sénatrice de la Seine-et-Marne, ancienne Ministre
- Vincent Delahaye, sénateur de l'Essonne
- Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Corinne Erhel, députée de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor
- Laure de la Raudière, députée de la 3^e circonscription d'Eure-et-Loir

7 Chefs d'entreprises

- Jean-Paul Bastian, agriculteur et président de la chambre d'agriculture d'Alsace
- Emmanuel Chain, fondateur de la société Elephant & compagnie
- Béatrice Crozon, gérante de la société Cabétanch
- Gérard Huot, chef d'entreprise
- Christophe de Maistre, président de Siemens France
- Stéphane Maquaire, président du groupe Monoprix
- Guillaume Poitrinal, chef d'entreprise

3 Hauts fonctionnaires

- Jean-Pierre Duport, préfet honoraire
- Pascale Romenteau, inspectrice générale des affaires sociales
- Thierry Wahl, inspecteur général des finances

3 Experts

- Elisabeth Grosdhomme Lulin, directrice générale de Paradigmes et caetera
- Bruno Mounier, directeur de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Alain Olive, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes



Simplifier avec les entreprises

Principe n°1 : Partir des évènements de vie des entreprises

Créer son
entreprise

Développer son
activité

Exercer son
activité

Employer et
former

Répondre aux
obligations
fiscales,
sociales et
comptables

Répondre à un
marché public

Échanger avec
l'administration

Importer et
exporter

Aménager et
construire

Rebondir,
reprendre et
transmettre

Simplifier avec les entreprises

Principe n°2 : Construire des solutions innovantes par un travail collaboratif

Ateliers de simplification

Chefs
d'entreprise

Administrations

Sous l'égide du Conseil de la simplification pour les entreprises, plus de 50 ateliers de simplification ont été réunis :

- Ils rassemblent entreprises et administrations
- Les entreprises y exposent les difficultés qu'elles rencontrent
- Entreprises et administrations construisent en commun des solutions innovantes
- La mise en œuvre effective des mesures dans la vie quotidienne des entreprises est vérifiée.

Simplifier avec les entreprises

Principe n°3 : Des rendez-vous tous les six mois pour rendre compte et engager de nouvelles mesures

Des annonces de nouvelles mesures de simplification lors de rendez-vous semestriels

Un bilan des avancées concrètes du programme de simplification

Un pilotage fin de la mise en œuvre des mesures

Un suivi transparent en temps réel sur www.simplification.modernisation.gouv.fr

La simplification en marche



La simplification en marche

Le calendrier des annonces du Conseil de la simplification pour les entreprises

Première vague

56%

50 mesures (Avril 2014)

- Dont le principe de non rétroactivité fiscale
- La facilitation de l'accès à la commande publique (réduction des informations à fournir au seul numéro SIRET)
- Le développement du Titre emploi service aux entreprises (TESE) pour simplifier les démarches d'embauche des TPE
- La publication à date fixe des instructions fiscales

Deuxième vague

32%

50 mesures (Octobre 2014)

- Dont la réduction des délais d'instruction des permis de construire
- La simplification des procédures d'enquête publique
- La création d'un permis environnemental unique
- L'assouplissement des conditions d'embauche des apprentis
- La facilitation de l'accès aux aides publiques (avec notamment la réunion de toutes les informations)

Troisième vague

17%

52 mesures (Juin 2015)

- Dont la lutte contre la sur-transposition du droit européen
- La clarification et l'harmonisation des pratiques des contrôles administratifs sur les entreprises.
- Le lancement du titre emploi service agricole
- La facilitation du traitement des litiges concernant plusieurs établissements d'une même entreprise par une seule juridiction (litiges sériels)

La simplification en marche

Les chiffres du Conseil de la simplification pour les entreprises au 1^{er} janvier 2016

**152 mesures
proposées**

Depuis avril 2014

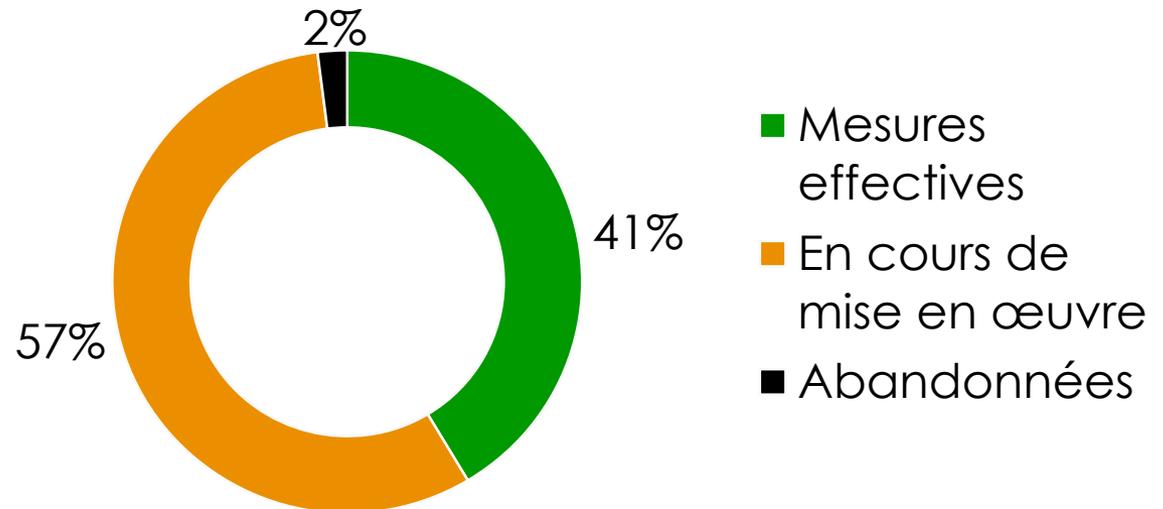
**Plus de 20
ateliers par
an**

En moyenne

20 membres

Représentatifs des
parties prenantes à la
simplification pour les
entreprises.

**Avancement de la mise en œuvre des
mesures du CSE au 1^{er} décembre 2015**



La simplification en actions



Les simplifications sont développées par moments de vie

Créer son entreprise

Ex : Réduction des frais d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Développer son activité

Ex : Définition d'un statut juridique au financement participatif

Exercer son activité

Ex : Suppression dans les petites SARL de l'obligation de convocation à l'AG par lettre recommandée

Employer et former

Ex : Faciliter les conditions d'emploi des apprentis

Répondre aux obligations fiscales, sociales et comptables

Ex : Simplification des déclarations fiscales

Répondre à un marché public

Ex : Accès facilité aux marchés publics pour les PME

Échanger avec l'administration

Ex : Mise en place progressive du principe du « silence vaut accord »

Importer et exporter

Ex : Optimisation de la distribution des aides publiques à l'exportation

Aménager et construire

Ex : Réduction des délais d'obtention des permis de construire

Rebondir, reprendre et transmettre

Ex : Simplification du droit des entreprises en difficulté

La simplification en actions

La déclaration sociale nominative (DSN)

1 Une transmission unique mensuelle des déclarations sociales

2 9 formalités substituées dès aujourd'hui

3 170.000 entreprises utilisent déjà la DSN

4 Un temps de déclaration limité à 20 minutes

La simplification en action

Le marché public simplifié (MPS)

L'entreprise candidate au marché public à l'aide de son seul n° SIRET

Un gain de temps de 2 heures par marché grâce au MPS

Des économies de 60 millions d'euros par an grâce au MPS

Déjà 2.000 entreprises ont bénéficié de cette simplification

La simplification en actions

Le titre emploi service entreprise (TESE)

Une démarche unique qui concentre toutes les formalités d'embauche et de paie

Un dispositif étendu pour les entreprises comptant jusqu'à 19 salariés

Une embauche réalisée en 6 minutes pour une TPE

Un gain de 8 euros par mois par salarié

La simplification en actions

L'allègement des obligations d'établissement des comptes pour les petites entreprises

Les petites entreprises peuvent établir des documents comptables annuels simplifiés

1 million d'entreprises concernées

1,1 million d'heures de travail économisées pour ces entreprises

110 millions d'euros d'économisé pour ces entreprises

Avant la
simplification
Après la
simplification



Je dirige une papeterie en Franche-Comté souhaitant étendre son activité et sa surface de production...

Avant le choc de simplification, je devais...

Me tenir informé de toutes les évolutions réglementaires en matière environnementale avant même le dépôt du projet

Déposer une demande de permis de construire à la mairie et patienter jusqu'à 12 mois pour obtenir le seul permis de construire

Déposer en préfecture une demande d'autorisation ICPE (« installations classées ») et le cas échéant, une demande d'autorisation de défrichement, et/ou une demande de dérogation à la destruction des espèces protégées.

Purger le permis obtenu de tous les recours des tiers avant de démarrage des travaux.

Depuis le choc de simplification, je peux...

Bénéficier d'un certificat de projet (en expérimentation en Franche-Comté) et m'en tenir à l'état de la réglementation alors applicable.

Obtenir le permis de construire en 5 mois maximum.

Bénéficier d'une autorisation unique ICPE (en expérimentation en Franche-Comté) réunissant les trois demandes d'autorisation.

Bénéficier de l'accélération et de la sécurisation du contentieux de l'urbanisme, par l'ouverture

Je suis un jeune entrepreneur créant son entreprise de restauration sous forme d'une SARL...

Avant le choc de simplification, je devais...

Pour la déclaration de mes revenus, veiller à respecter les différentes règles tenant au champ d'application et seuils d'imposition pour les BIC, TVA

Procéder au paiement par quatre acomptes par an (avril, juillet, octobre, décembre) des charges de TVA.

Pour moduler ou suspendre le paiement des acomptes TVA, remettre au préalable une déclaration signée et datée auprès du comptable public.

Publier annuellement mes comptes sociaux, notamment l'annexe explicative, même à l'état de TPE, et les déposer au greffe du tribunal de commerce.

Depuis le choc de simplification, je peux...

Bénéficier à compter des revenus 2015 d'un alignement des règles relatives au champ d'imposition et de seuil des régimes d'imposition BIC, TVA

Procéder au paiement de seulement deux acomptes par an des charges de TVA .

Bénéficier du principe de confiance selon lequel l'entreprise peut moduler sous sa propre responsabilité ses acomptes.

Bénéficier de l'allègement des obligations comptables, réduites pour les petites entreprises.

Je suis un ingénieur qui veut valoriser un brevet innovant par création d'une société commerciale...

Avant le choc de simplification, je devais...

Déposer les statuts de ma société auprès du greffe du tribunal de commerce.

Déposer les statuts de ma société auprès des services fiscaux

M'acquitter des frais d'immatriculation au RCS ainsi que m'acquitter des frais d'accès à la fiche individuelle des entreprises (K-Bis).

Pouvoir embaucher au minimum deux salariés et compter au maximum 50 actionnaires ou associés pour bénéficier des financements des sociétés d'investissement de *Business angels* (SIBA)

Rechercher l'information relative aux aides publiques aux entreprises pour bénéficier d'une aide au lancement de mon activité.

Depuis le choc de simplification, je peux...

Déposer les statuts de ma société uniquement auprès du greffe du tribunal de commerce

Voir mes frais d'immatriculation au RCS réduits de moitié et bénéficier d'un tarif réduit pour la transmission du K-Bis numérique.

Bénéficier plus simplement du financement des SIBA grâce à une suppression des exigences d'emploi et de composition du capital.

Accéder à toutes les informations relatives aux aides publiques depuis le portail Guichet Entreprises

Je suis une entreprise de travaux publics souhaitant embaucher un jeune apprenti ...

Avant le choc de simplification, je devais...

Pour publier une offre sur le site de Pôle emploi, toujours me conformer au cadre des référentiels métiers et compétences.

Pour l'embauche de l'apprenti, recourir à une procédure écrite, impliquant la transmission de pièces justificatives redondantes relatives à l'entreprise.

Pour tous les travaux exposant aux vibrations mécaniques ou nécessitant l'utilisation de certaines machines, obtenir l'autorisation préalable auprès de l'inspection du travail pour déroger aux emplois interdits par le Code du travail.

Renseigner et transmettre systématiquement à l'inspection du travail les informations relatives au suivi des jeunes apprentis.

Depuis le choc de simplification, je peux...

Publier librement et simplement une offre d'apprentissage sur le site de Pôle emploi, avec des contraintes de forme limitées.

Utiliser, à compter de 2016, une procédure dématérialisée et simplifiée quant aux pièces à transmettre pour l'embauche en apprentissage.

Bénéficier d'un régime déclaratif pour les travaux des jeunes de moins de 18 ans soumis à réglementation, fondé sur le principe de confiance a priori, qui vient remplacer le régime d'autorisation préalable.

Tenir à disposition de l'inspection du travail les informations relatives au suivi de l'apprenti, sans les transmettre systématiquement.

Annexe



La simplification en marche

Les chiffres du programme simplification
au 1^{er} janvier 2016

325 mesures

Depuis juillet 2013

**1.200
procédures**

Simplifiées grâce au
SVA

**100% des
démarches**

Par voie électronique

**Avancement du programme simplification au
1er décembre 2015**

